

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 173**11 février 2004****SOMMAIRE**

ADM Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	8274	I.B.H. Immobilière Betz & Hettinger, S.à r.l., Lu-	8280
Aeroprotection S.A., Luxembourg	8301	xembourg	8280
Agence Pyramid, S.à r.l., Strassen	8286	I.H.L., S.à r.l., Ettelbruck	8281
Alto Regard S.A.H., Luxembourg	8281	I.T.O., S.à r.l., Bertrange	8281
(L')Ancre d'Or, S.à r.l., Luxembourg	8304	ID Concept, S.à r.l., Luxembourg	8302
B&T S.A., Luxembourg	8299	Immobilière Feidt & Thill S.A., Luxembourg	8281
B.A.P. Constructions, S.à r.l., Bertrange	8304	Infinity Finance Holding S.A., Luxembourg	8296
B.B. Immo S.A., Luxembourg	8264	Innovalux, S.à r.l., Luxembourg	8303
B.S.F.E. S.A., Luxembourg	8274	Interplast S.A., Luxembourg	8260
Baxley S.A., Luxembourg	8280	Intrasoft International S.A., Luxembourg	8288
Baxley S.A., Luxembourg	8280	Ivax International (Luxembourg), S.à r.l., Luxem-	8275
Bayer Lothar & Cie, S.à r.l., Schifflange	8304	bourg	8275
Belu Capital S.A., Luxembourg	8275	Julius Baer Multiclient Management S.A., Luxem-	8277
Bour Shopping, S.à r.l., Bour	8304	bourg	8277
Bureau Immobilier Goergen, S.à r.l., Remich	8278	Luxcommunications S.A., Bertrange	8303
Centenia Finance S.A., Luxembourg	8302	M.M. Warburg & Co Luxembourg S.A., Luxem-	8295
Dabster S.A., Luxembourg	8264	bourg	8295
Dexia Asset Management Luxembourg S.A., Lu-	8278	Maltemi Investments, S.à r.l., Luxembourg	8260
xembourg	8278	Microtis S.A., Luxembourg	8286
Duara S.A., Luxembourg	8262	Microtis S.A., Luxembourg	8286
Duara S.A., Luxembourg	8262	Nouvelle Autocaravane Holding S.A., Luxem-	8303
Euro-Deal International S.A., Tétange	8299	bourg	8303
Euro-Deal International S.A., Tétange	8301	Nutequity Management Company S.A., Luxem-	8263
Fiduciaire Bastian S.A., Luxembourg	8287	bourg	8263
Fiduciaire Bastian S.A., Luxembourg	8287	Sefi One S.A., Luxembourg	8287
Forville International S.A., Luxembourg	8301	Sefi One S.A., Luxembourg	8288
Foyer Ré, Compagnie Luxembourgeoise de Réas-	8302	Sonne und Zufriedenheit, S.à r.l., Münsbach	8274
surance S.A., Luxembourg	8302	Ste M. Beauchant S.C.I., Luxembourg-Kirchberg .	8301
G-Bond Fund Conseil S.A., Luxembourg	8276	Sylva Finance S.A.H., Luxembourg	8261
G-Distrifix Conseil S.A., Luxembourg	8262	Sylva Finance S.A.H., Luxembourg	8261
G-Rentifix Conseil S.A., Luxembourg	8277	Timax S.A., Luxembourg	8258
Gallo Frédéric & Fils, S.à r.l., Reckange/Mersch	8278	TMVB S.A., Luxembourg	8286
Générale Cash S.A., Luxembourg	8264	Tourship Group S.A., Luxembourg	8261
Hardey, S.à r.l., Eischen	8278	Tourship Group S.A., Luxembourg	8261
Have et Hoffmann, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8259	Unitec S.A., Grevenmacher	8280
Have et Hoffmann, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8259	Vogel Société Luxembourgeoise de l'Ingénierie,	8279
Hôtel-Restaurant Agath, S.à r.l., Howald	8303	S.à r.l., Grevenmacher	8279
Huffer, S.à r.l., Bereldange	8279	Vogel Société Luxembourgeoise de l'Ingénierie,	8279
Huhtalux Supra, S.à r.l., Luxembourg	8265	S.à r.l., Grevenmacher	8279

TIMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.518.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société KISTA - INVESTIMENTOS E SERVIÇOS, Sociedade Unipessoal, LDA, avec siège social à P-9000-064 Funchal, 30, avenue Arriaga 3^oH, Sé,
ci-après désignée comme «la Soussignée»,
ici représentée par Monsieur Giampiero Aversa, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,
en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2003,
laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme TIMAX S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, ci-après «la Société», inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 49.518, a été constituée suivant acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 112 du 16 mars 1995.

2.- Que le capital social est fixé à neuf cent mille Euros (900.000,- €) représenté par trente-six mille (36.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

3.- Que la Soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seul actionnaire, la Soussignée déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que la Soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que la Soussignée, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que la Soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que la Soussignée remet au notaire toutes les actions de la Société respectivement le registre des actions en sa possession pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège de la Société à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and three, on the twenty-third of December.

Before us Maître Jean-Paul Hencks, notary, residing in Luxembourg,

Appeared:

The company KISTA - INVESTIMENTOS E SERVIÇOS, Sociedade Unipessoal, LDA, with registered office in P-9000-064 Funchal, 30, avenue Arriaga, 3^oH, Sé,
Hereafter referred to as «the Undersigned»,
hereby represented by Mr. Giampiero Aversa, employé privé, with professional address in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given December 17, 2003,
who will remain annexed to the present deed.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- That the corporation TIMAX S.A., with registered office in L-2249 Luxembourg, 59, Boulevard Royal, hereby «the Company», subscribed in registre de commerce et des sociétés under the number B 49.518, has been incorporated pursuant to a deed of the Notary Frank Baden, residing in Luxembourg, on November 21, 1994, published in the Mémorial C number 112 of March 16, 1995.

- That the corporate capital is fixed at nine hundred thousand Euros (900,000.- €), represented by thirty-six thousand (36,000) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- €) each.

- That the Undersigned has acquired the ownership of all the Company's shares.

- That the Undersigned, as sole shareholder, hereby declares to dissolve and liquidate the Company.

- That the Undersigned is perfectly aware of the financial situation and the Company's articles of association.

- That the Undersigned, the sole shareholder, acting as liquidator, declares having settled all of the Company's liabilities and will be personally answerable for all of the company's debts and undertakings, even currently unknown.

- That the Undersigned gives discharge to the directors and the statutory auditor for the execution of their mandate up to the date of the notary's deed, and to the notary for having documented this deed.
- That the Undersigned hands over all the shares respectively the Shareholders Register to the notary for cancellation.
- That the liquidation of the company is to be considered closed.
- That the books and Company's documents will be kept at the Company's registered office in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, for five years.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: G. Aversa, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 81, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

J.-P. Hencks.

(005955.3/216/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

**HAVE ET HOFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NOUVEAU BUREAU D'EXPERTISE PIAZZA).**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix.

R. C. Luxembourg B 95.466.

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Michel Hoffmann, expert en automobiles, demeurant à Rollingen, 153A, route de Luxembourg,
2. Monsieur Jean-Paul Have, expert en automobiles, demeurant à Oetrange, 1, rue de Bous.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée NOUVEAU BUREAU D'EXPERTISE PIAZZA, ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 août 2003, non encore publié.

II.- Le capital social de la société s'élève à dix-huit mille sept cent cinquante (18.750,-) Euros, représenté par deux cent cinquante (250) parts de soixante-quinze (75,-) Euros chacune, réparti entre chacun des associés pour moitié.

Sur ce, les comparants ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Unique Résolution

Les comparants décident de changer la dénomination de la société.

En conséquence, l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de HAVE ET HOFFMANN, S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents (800,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: M. Hoffmann, J.-P. Have, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2003, vol. 426, fol. 25, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2004.

U. Tholl.

(006619.3/232/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

HAVE ET HOFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix.

R. C. Luxembourg B 95.466.

Statuts coordonnés suivant acte du 16 décembre 2003, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(006620.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

INTERPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 15.420.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre
Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société SOFIDAMCO S.A., avec siège social à CH-6900 Lugano, Corso Pestalozzi 4a, inscrite au registre sous le numéro 3/1646,

ici représentée par:

Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Lugano, le 12 décembre 2003, laquelle restera annexée au présent acte, ci-après «la Soussignée».

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de INTERPLAST S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 15.420, constituée suivant acte du notaire Hyacinthe Glaesener, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1977, publié au Mémorial C numéro 289 du 15 décembre 1977.

2.- Que le capital social est fixé à un million huit cent soixante mille Euros (1.860.000,- €), divisé en quarante mille (40.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées.

3.- Que la Soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seule actionnaire, la Soussignée déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que la Soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que la Soussignée, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que la Soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que la Soussignée remet au notaire toutes les actions de la Société en sa possession pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Faber, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 64, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

J.-P. Hencks.

(005953.3/216/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

MALTEMI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 87.552.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil des gérants de la société qui s'est tenue
en date du 12 décembre 2002 à Luxembourg*

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006228.3/806/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

SYLVA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 35.632.

Le bilan abrégé au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Signatures
Administrateurs

(006213.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

SYLVA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 35.632.

Le bilan abrégé au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Signatures
Administrateurs

(006215.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

TOURSHIP GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 41.934.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

(006793.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

TOURSHIP GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 41.934.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 janvier 2004

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

- Madame Anne Zacharias-Lota, demeurant à CH-1222 Cologny, 274, Chemin du Nant d'Argent.

- Madame Emmanuelle Lindgren-Lota, demeurant à CH-1222 Vézenaz, 3, Chemin de Messin.

- Monsieur Leonardo Cereghetti, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano, Via Ariosto 6.

ainsi qu'au commissaire aux comptes, Monsieur Marc Muller, avec adresse professionnelle au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOURSHIP GROUP S.A.

Signature
un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006789.3/1005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

DUARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 85.714.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

(006796.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

DUARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 85.714.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 16 octobre 2003 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée nonobstant les dispositions statutaires;
 - l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2002;
 - l'assemblée a décidé de reporter la perte sur les exercices suivants;
 - l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;
 - l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:
Monsieur Eric Fort,
Madame Catherine Koch,
Madame Rita Goujon,
jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002;
 - l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour DUARA S.A.

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006799.3/1005/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

G-DISTRIFIX CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.444.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce à Luxembourg section B sous le numéro 6.481, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamelius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1935, publié au Mémorial, Recueil Spécial numéro 51 du 3 juillet 1935,

ci-après «la Soussignée»,

ici représentée par Monsieur Dirk Van Reeth, directeur général, demeurant professionnellement à L-2449, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 décembre 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de G-DISTRIFIX CONSEIL, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 50.444, constituée suivant acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 153 du 4 avril 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 914 du 17 décembre 1998. Le capital social

a été converti en euros suivant décision prise lors de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 24 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 69 du 14 janvier 2002.

2.- Que le capital social est fixé à soixante-quatorze mille cinq cents Euros (74.500,- €), représenté par trois cents (300) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3.- Que la Soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seule actionnaire, la Soussignée déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que la Soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que la Soussignée, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que la Soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que la Soussignée remet au notaire le registre des actionnaires de la Société pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Van Reeth, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 45, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

J.-P. Hencks.

(005943.3/216/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

NUTEQUITY MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 98.133.

Extrait des résolutions prises au Conseil d'Administration du 19 décembre 2003

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenu le 19 décembre 2003 ce qui suit:

1. Nomination de Monsieur Stefano Meloni, dirigeant de sociétés, demeurant à Milan, Italie, 26, Piazza della Repubblica, né le 9 janvier 1949 à Rome, Italie, aux fonctions de président du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes pour l'année se terminant au 31 décembre 2004;

2. Nomination de Monsieur Stefano Meloni, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes pour l'année se terminant au 31 décembre 2004;

3. Mandat spécial accordé à Monsieur Stefano Meloni, prénommé:

- pour signer seul au nom et pour le compte de la Société tous actes, contrats, documents de toute nature en rapport avec la réunion d'un cercle d'un nombre restreint d'investisseurs sélectionnés, intéressés par l'investissement dans la société NUTEQUITY S.C.A. (les «Investisseurs»), y compris mais non limités à des lettres d'engagements devant être signées par les Investisseurs ou l'acceptation ou la contre-signature y relatives, des pactes d'actionnaires, des contrats de prêts, des bulletins de souscription, et des contrats de gestion ou de conseil;

- pour exécuter au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités nécessaires et requises, utiles et appropriées pour l'exécution de ce pouvoir;

- et en général et sans restrictions pour faire tout ce qui pourrait être nécessaire ou requis en rapport avec la réunion des Investisseurs;

4. Mandat spécial accordé à tout administrateur de la Société pour agir par sa seule signature au nom et pour le compte de la Société dans ses relations avec les banques pour les transactions n'excédant pas la valeur de dix mille euros (EUR 10.000,-); et en général et sans restrictions pour faire tout ce qui pourrait être nécessaire ou requis en rapport avec les relations de la Société avec les banques pour les transactions n'excédant pas la valeur de dix mille euros (EUR 10.000,-).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00357. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006222.3/280/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

B.B. IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 31.752.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Signatures

Administrateurs

(006211.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

DABSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 70.389.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Signatures

Administrateurs

(006216.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

GENERALE CASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.993.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce à Luxembourg section B sous le numéro 6.481, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamelius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1935, publié au Mémorial, Recueil Spécial numéro 51 du 3 juillet 1935,

ci-après «la Soussignée»,

ici représentée par Monsieur Dirk Van Reeth, directeur général, demeurant professionnellement à L-2449, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 décembre 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de GENERALE CASH S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 25.993, constituée originellement sous la dénomination de GENERALE BOND INVEST CONSEIL suivant acte du notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, agissant en remplacement du notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Bascharage, en date du 26 mai 1987, publié au Mémorial C numéro 256 du 19 septembre 1987, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Neuman, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 195 du 2 mai 1995. Le capital social a été converti en Euros suivant décision prise lors de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 1240 du 28 décembre 2001.

2.- Que le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- €), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de soixante-deux Euros (62,- €) par action, entièrement libérées.

3.- Que la Soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seule actionnaire, la Soussignée déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que la Soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que la Soussignée, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que la Soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que la Soussignée remet au notaire toutes les actions de la Société en sa possession pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Van Reeth, J.-P.Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 46, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

J.-P. Hencks.

(005933.3/216/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

**HUHTALUX SUPRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BLUE SKY INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 98.011.

In the year two thousand and three, on the twenty-third day of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

For an extraordinary general meeting of the sole shareholder of BLUE SKY INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, in the process of registration with the Luxembourg trade and companies register, incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Luxembourg), on 10 December 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 23, 2003.

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. is the sole shareholder of the Company.

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1) change of the name of the Company into HUHTALUX SUPRA, S.à r.l.;

2) amendment and complete restatement of the articles of association of the Company.

III. The entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda

Thereupon, the proxyholder, representing the sole shareholder of the Company and the Company, requested the notary to record that:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company into HUHTALUX SUPRA, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name.

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name HUHTALUX SUPRA, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single

manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The Company may purchase its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. Subject to the provisions of the Law, shares are only transferable with due observance of the provisions set out in this article 7, unless (i) all other partners have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the partner concerned is obliged by law to transfer his shares to a former partner.

7.2. A partner wishing to transfer one or more of his shares (the Offeror) shall first offer to sell such shares to the other partners. Such offer shall be made by the Offeror by means of a written notification to the board of managers, stating the number of shares he wishes to transfer. Within two weeks of receipt of this notification, the board of managers shall give notice of the offer to the other partners. Partners interested in purchasing one or more of the shares on offer (the Interested Parties) must notify the board of managers within one month after said notices from the board of managers have been sent; notifications from partners received later shall not be taken into account. If the Company itself is a partner, it shall only be entitled to act as an Interested Party with the consent of the Offeror.

7.3. The price at which the shares on offer can be purchased by the Interested Parties shall be mutually agreed between the Offeror and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Luxembourg Chamber of Commerce. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

7.4. Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the board of managers of the number of the shares on offer they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term

shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

7.5. If the Interested Parties wish to purchase more shares in the aggregate than have been offered, the shares on offer shall be distributed among them. The Interested Parties shall determine the distribution by mutual agreement. If they do not reach agreement on the distribution within two weeks from the notice to the board of managers referred to in article 7.4, the shares on offer shall be distributed among them by the board of managers, as far as possible in proportion to the shareholding of each Interested Party at the time of the distribution. However, the number of shares on offer allocated to an Interested Party cannot exceed the number of shares he wishes to purchase.

7.6. The Offeror may withdraw his offer up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the shares on offer and at what price.

7.7. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties after it has received the approval of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company, and following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

7.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

7.9. All notifications and notices referred to in this article 7 shall be made by certified mail or against acknowledgment of receipt. Each time the board of managers receives such notification or notice, it shall immediately send a copy thereof to the Offeror and all Interested Parties (with the exception of the sender), unless indicated otherwise hereinabove.

7.10. All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Offeror if he withdraws his offer;
- b. the Offeror and the buyers for equal parts if the shares have been purchased by one or more Interested Parties, provided that these costs shall be borne by the buyers in proportion to the number of shares purchased;
- c. the Company if the offer has not been accepted in full or only in part.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s). Either individuals or legal entities can be appointed as manager. However, the board of managers shall not consist of one manager being an individual only.

8.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, in compliance with instructions regarding the general lines of the financial, social, economic and employment policies to be given by the general meeting of partners.

9.2. The general meeting of partners may determine that the board of managers shall prepare the following plans and if necessary revise them:

- a. a business plan; and
- b. an annual budget, which shall include an investment plan and a financing plan.

The aforementioned plans shall require the prior approval of the general meeting of partners.

9.3. Without prejudice to any other applicable provisions of the Law or these articles, the board of managers shall require the prior approval of the general meeting of partners for resolutions relating to any of the following acts, decisions and policies, to the extent not provided for in any of the approved plans referred to in article 9.2 hereof:

- a. issue and acquisition of shares and debentures at the expense of the Company or of debentures at the expense of a limited partnership or a general partnership in respect of which the Company is a partner with full liability;
- b. entering into or termination of long-term cooperation of the Company or a subsidiary with another legal entity or company or, as fully liable partner, in a limited partnership or general partnership if such cooperation or termination is of fundamental importance to the Company;
- c. participation by the Company or a subsidiary in the capital of another company if the value of such participation is at least a quarter of the amount of the issued capital plus reserves of the Company according to its balance sheet and explanatory notes, as well as significantly increasing or reducing such participation;
- d. investments requiring an amount equal to at least a quarter of the issued capital plus reserves of the Company according to its balance sheet and explanatory notes;
- e. a petition for bankruptcy or a request for suspension of payments;
- f. termination of the employment of a considerable number of employees of the Company or of a subsidiary simultaneously or within a short period of time;
- g. radical change in the employment conditions of a considerable number of employees of the Company or of a subsidiary.

9.4. The general meeting of partners may determine that a resolution as referred to in article 9.3. hereof shall not require its approval if the amount involved does not exceed a level fixed by the general meeting of partners and notified to the board of managers in writing.

9.5. The general meeting of partners shall be entitled to require that further resolutions of the board of managers in addition to those listed in article 9.3. hereof to be subject to its approval. Such further resolutions shall be clearly specified and notified to the board of managers in writing.

9.6. For the application of the provisions of articles 9.3, 9.4 and 9.5 hereof, a resolution of the board of managers approving a resolution of any body of a company in which the Company participates shall be treated as a resolution of the board of managers to enter into a transaction, if the resolution to be approved would be subject to the prior express approval provided for in this article 9 if it were a resolution of the board of managers.

9.7. The absence of approval by the general meeting of partners for a resolution as referred to in this article 9 shall not affect the authority of the board of managers or its members to represent the Company.

9.8. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company being a legal entity, or by two managers of the Company being individuals.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company being a legal entity or by the joint signatures of two managers of the Company being individuals.

Art. 12. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Partners

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

13.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 14. Notice - Agenda.

Without prejudice to the right of the partners to adopt resolutions without holding a meeting, and subject to the provisions of the Law, notice of general meetings of partners shall be given by the board of managers. Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting and shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in this article 14. The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the partners shown in the partners' register.

Art. 15. Form - Quorum - Majority.

15.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

15.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

15.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General Provision

19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholders, the proxyholders signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de BLUE SKY INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, non encore inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire résidant à Remich (Luxembourg), en date du 10 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. est l'associé unique de la Société;

II. la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) modification de la dénomination sociale de la Société en HUHTALUX SUPRA, S.à r.l.;

2) modification et complète refonte des statuts de la Société.

III. Le capital social de la Société étant entièrement représenté à la présente Assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée, l'Assemblée peut délibérer valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés, le comparant, représentant l'associé unique de la Société et la Société, prient le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en HUHTALUX SUPRA, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**Art. 1^{er}. Dénomination.**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination HUHTALUX SUPRA, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Cession de parts sociales.

7.1. Sous réserve des dispositions de la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées que conformément aux dispositions de cet article 7, sauf (i) si tous les autres associés ont approuvé la cession par écrit, ladite approbation étant alors valable pour une période de trois mois, ou (ii) si l'associé concerné est obligé par la Loi de céder ses parts sociales à un ancien associé.

7.2. L'associé envisageant la cession d'une ou plusieurs de ses parts sociales (l'Offrant) devra en premier lieu proposer leur achat aux autres associés. L'Offrant notifie son offre au conseil de gérance par écrit en indiquant le nombre de parts sociales qu'il désire céder. Dans les deux semaines suivant cette notification, le conseil de gérance en avise les autres associés. Les associés intéressés par l'achat d'une ou plusieurs parts sociales offertes (les Parties Intéressées) doivent en notifier le conseil de gérance dans le mois suivant l'avis donné par ce dernier; les notifications des associés reçues après ce délai ne seront pas prises en compte. Au cas où la Société est elle-même un associé, elle pourra agir en tant que Partie Intéressée avec l'accord de l'Offrant.

7.3. Le prix auquel les parts sociales offertes pourront être achetées par les Parties Intéressées sera convenu d'un commun accord entre l'Offrant et les Parties Intéressées ou par un ou plusieurs experts nommés par ceux-ci. S'il n'y a pas d'accord sur le prix ou sur le ou les experts, le cas échéant, le prix sera fixé par un ou plusieurs experts indépendants nommés sur demande d'une ou plusieurs parties concernées par le président de la chambre de commerce de Luxembourg. Si un expert est nommé, celui-ci aura le droit d'inspecter tous les livres de la Société et d'obtenir toutes informations qu'il jugera nécessaire afin de déterminer le prix.

7.4. Dans le mois suivant la détermination du prix, les Parties Intéressées indiquent au conseil de gérance le nombre de parts sociales proposées qu'elles souhaitent acheter. Toute Partie Intéressée ne respectant pas le délai prescrit par cet article 7.4. ne sera plus considérée comme étant une Partie Intéressée. Une fois qu'une Partie Intéressée a notifié son intention d'acheter des parts sociales dans le délai prescrit, elle ne pourra se retirer qu'avec l'accord des autres Parties Intéressées.

7.5. Au cas où les Parties Intéressées souhaitent acheter un nombre supérieur de parts sociales à celui qui est proposé, les parts sociales proposées seront distribuées entre les Parties Intéressées. Les Parties Intéressées détermineront d'un commun accord la répartition de ces parts. En cas de désaccord à l'expiration d'un délai de deux semaines suivant la notification faite au conseil de gérance conformément à l'article 7.4., les parts sociales seront distribuées entre les Parties Intéressées par le conseil de gérance, dans la limite du possible en proportion des parts sociales détenues par chaque Partie Intéressée au moment de la répartition. Toutefois, le nombre de parts sociales allouées à une Partie Intéressée ne pourra excéder le nombre de parts sociales que celle-ci souhaitait acheter.

7.6. L'Offrant peut retirer son offre dans un délai d'un mois suivant le jour au cours duquel il est informé de l'identité des Parties Intéressées ou de la Partie Intéressée auxquelles ou à laquelle il peut vendre toutes les parts sociales offertes et à quel prix.

7.7. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait reçue l'approbation des associés représentant au moins trois-quarts du capital social de la Société et suivant sa notification ou son acceptation par la Société en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7.9. Toutes les notifications et avis auxquels il est fait référence au sein de cet article 7 seront effectués par courrier recommandé ou contre accusé de réception. A chaque fois que le conseil de gérance reçoit de tels notifications ou avis, il devra immédiatement en envoyer une copie à l'Offrant et à toutes Parties Intéressées (à l'exception de l'expéditeur), à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les Statuts.

7.10. Tous les frais relatifs à la nomination d'un ou de plusieurs experts, le cas échéant, et à la détermination du prix seront supportés par:

- a. l'Offrant s'il retire son offre;
- b. l'Offrant et les acheteurs à parts égales si les parts sociales ont été achetées par une ou plusieurs Parties Intéressées, étant donné que ces frais seront supportés par les acheteurs en proportion du nombre de parts sociales achetées;
- c. la Société si l'offre n'a pas été acceptée pour tout ou partie.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Les gérants sont soit des personnes physiques soit des personnes morales. Toutefois, en cas de gérant unique, celui-ci ne pourra pas être une personne physique.

8.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social, en conformité avec les instructions relatives aux grandes lignes données par l'assemblée générale des associés en matière de politique financière, sociale, économique et d'emploi.

9.2. L'assemblée générale des associés pourra demander au conseil de gérance de préparer les documents suivants et, si nécessaire, pourra les examiner:

- a. un business plan; et
- b. un budget annuel, incluant un plan d'investissement et un plan de financement.

Lesdits plans devront obtenir l'accord préalable de l'assemblée générale des associés.

9.3. Sous réserve de toutes autres dispositions applicables de la Loi ou des Statuts, l'accord préalable de l'assemblée générale des associés est requis pour les décisions du conseil de gérance en rapport avec tous actes, décisions ou poli-

tiques suivantes, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas compris dans les plans approuvés conformément à l'article 9.2. ci-dessus:

a. émission de parts sociales et acquisition par la Société d'actions et d'obligations ou d'obligations aux frais d'une société en commandite ou d'une société en nom collectif dans laquelle la Société est associée et dont la responsabilité est indéfinie;

b. conclusion ou cessation de toute coopération à long terme de la Société ou d'une de ses filiales avec toute autre entité juridique ou société ou, en tant qu'associé dont la responsabilité est indéfinie, dans une société en commandite ou une société en nom collectif dans le cas où cette coopération ou cette cessation revêt une importance fondamentale pour la Société;

c. participation de la Société ou d'une de ses filiales dans le capital d'une autre société si la valeur de cette participation est au moins égale à un quart du montant du capital social émis et des réserves de la Société selon son bilan et ses notes explicatives, ainsi qu'en cas d'augmentation ou de réduction significative de cette participation;

d. investissements requérant un montant au moins égal à un quart du montant du capital social émis et des réserves de la Société selon son bilan et ses notes explicatives;

e. demande de déclaration en faillite ou demande de suspension de paiements;

f. cessation des contrats de travail d'un nombre considérable d'employés de la Société ou d'une de ses filiales de manière simultanée ou dans un laps de temps restreint;

g. changement radical des conditions d'emploi d'un nombre considérable d'employés de la Société ou d'une de ses filiales.

9.4. L'assemblée générale des associés peut décider que son accord préalable ne soit pas requis dans le cadre de décisions visées à l'article 9.3. pour lesquelles le montant en cause n'excède pas un seuil fixé par l'assemblée générale des associés et notifié au conseil de gérance par écrit.

9.5. L'assemblée générale des associés peut exiger que des décisions supplémentaires du conseil de gérance soient soumises à son approbation. Lesdites décisions supplémentaires seront clairement spécifiées et notifiées au conseil de gérance par écrit.

9.6. En vue de l'application des dispositions des articles 9.3., 9.4. et 9.5. ci-dessus, une décision du conseil de gérance approuvant une décision d'un organe d'une société dans laquelle la Société détient une participation sera considérée comme une décision du conseil de gérance d'entrer dans une transaction, si la décision devant être approuvée devait être soumise à l'accord préalable prévu à l'article 9 comme pour une décision du conseil de gérance.

9.7. En cas de refus de l'assemblée générale des associés d'approuver une décision visée à l'article 9, ce refus n'affectera pas l'autorité du conseil de gérance ou de ses membres en matière de représentation de la Société.

9.8. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant, personne morale, ou par deux gérants, personnes physiques.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 11. Représentation.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, personne morale, ou par la signature conjointe de deux gérants, personnes physiques.

Art. 12. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

- 13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
 13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
 13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Convocation - Ordre du jour.

Sous réserve du droit des associés d'adopter des résolutions sans tenir d'assemblée et sous réserve des dispositions de la Loi, les convocations des assemblées générales des associés seront données par le conseil de gérance. Ladite convocation sera donnée au minimum quinze jours avant la tenue de l'assemblée et précisera l'ordre du jour. Les éléments non indiqués dans la convocation pourront être annoncés ultérieurement, conformément au délai prescrit à cet article 14. La convocation à une assemblée sera envoyée aux adresses des associés indiqués dans le registre des associés.

Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.

15.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

15.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

15.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 16. Exercice social.

- 16.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
 16.1. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 16.1. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

- 17.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
 17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2003, vol. 426, fol. 39, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(006419.3/242/553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

B.S.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 68.359.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 9 mai 2001 au siège social

L'Assemblée ratifie la cooptation par le conseil d'administration de Monsieur François Gontier aux fonctions d'Administrateur de la société. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Christian Ballas pour l'exercice de ses fonctions.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006239.3/806/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

SONNE UND ZUFRIEDENHEIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée liquidée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.137.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 11 novembre 2002 que Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg (Wiltz), le 30 octobre 1952, et demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz, a été renommé avec effet immédiat aux fonctions de gérant unique, pour une durée indéterminée.

Münsbach, le 14 janvier 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006250.3/556/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

ADM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.648.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 8 janvier 2004 que les personnes suivantes ont été nommées aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Klaus-Peter Hopp, né en Allemagne (Weinheim) le 19 juin 1964 et demeurant à Elbchausee 200, 22605 Hambourg, Allemagne;

- Monsieur Jarrod Ruiz, né aux Etats-Unis (Californie) le 28 janvier 1968 et demeurant à Brabandstrasse 80, 22297 Hambourg, Allemagne.

Le Conseil de Gérance sera dorénavant composé comme suit:

- Monsieur Davis J. Smith

- Monsieur Douglas J. Schmalz

- Monsieur Romain Thillens

- Monsieur Klaus-Peter Hopp

- Monsieur Jarrod Ruiz

Münsbach, le 14 janvier 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006244.3/556/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

IVAX INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 207.486.100,-.**Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.565.

EXTRAIT

Suite à la liquidation de AXIV INTERNATIONAL LIMITED, une société anonyme de droit irlandais, ayant son siège social au Arthur Cox Building, Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande, l'associé unique de la société IVAX INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., les huit millions deux cents quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents quarante-quatre (8.298.944) actions de IVAX INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l. sont transférées à IVAX HOLDINGS AG, ayant son siège social au Hauptplatz 16, Postfach 1459, 8640 Rapperswil, Suisse.

Münsbach, le 14 janvier 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006252.3/556/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

BELU CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.218.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce à Luxembourg section B sous le numéro 6.481, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamelius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1935, publié au Mémorial, Recueil Spécial numéro 51 du 3 juillet 1935,

ci-après «la Soussignée»,

ici représentée par Monsieur Dirk Van Reeth, directeur général, demeurant professionnellement à L-2449, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 décembre 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de BELU CAPITAL, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 27.218, constituée originellement sous la dénomination de BELUBOND ADVISORY suivant acte du notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 1988, publié au Mémorial C numéro 48 du 24 février 1988, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 684 du 28 août 2001. Le capital social a été converti en euros suivant décision prise lors de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 11 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 448 du 14 juin 1999.

2.- Que le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euros (75.000,- €), représenté par trois mille (3.000) actions nominatives, sans valeur nominale.

3.- Que la Soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seule actionnaire, la Soussignée déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que la Soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que la Soussignée, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que la Soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que la Soussignée remet au notaire le registre des actionnaires de la Société pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,
Et lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.
Signé: D. Van Reeth, J.-P. Hencks.
Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 46, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

J.-P. Hencks.

(005928.3/216/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

G-BOND FUND CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.880.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce à Luxembourg section B sous le numéro 6.481, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamelius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1935, publié au Mémorial, Recueil Spécial numéro 51 du 3 juillet 1935,

ci-après «la Soussignée»,

ici représentée par Monsieur Dirk Van Reeth, directeur général, demeurant professionnellement à L-2449, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 décembre 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de G-BOND FUND CONSEIL, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 25.880, constituée originellement sous la dénomination de GENERALE BOND DISTRIBUTION CONSEIL suivant acte du notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Bascharage, en date du 12 mai 1987, publié au Mémorial C numéro 159 du 30 mai 1987, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 766 du 22 octobre 1998. Le capital social a été converti en euros suivant décision prise lors de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 24 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 76 du 15 janvier 2002.

2.- Que le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille Euros (124.000,- €), représenté par cinq cents (500) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3.- Que la Soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seule actionnaire, la Soussignée déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que la Soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que la Soussignée, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que la Soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que la Soussignée remet au notaire le registre des actionnaires de la Société pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Van Reeth, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 45, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

J.-P. Hencks.

(005944.3/216/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.117.

Le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Rudolf Ziegler à la fonction d'administrateur en date du 11 novembre 2003. Cette cooptation sera ratifiée lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 12 octobre 2004.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose à partir du 11 novembre 2003 comme suit:

- Andreas Bär, JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES Ltd, Freigutstrasse, 40, CH-8010 Zürich,
- Freddy Brausch, ETUDE LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg,
- Walter Knabenhans, JULIUS BAER HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich,
- Jean-Michel Loehr, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,
- Rudolf Ziegler, JULIUS BAER HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich.

Pour JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006256.3/1126/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

G-RENTINFIX CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.064.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce à Luxembourg section B sous le numéro 6.481, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamelius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1935, publié au Mémorial, Recueil Spécial numéro 51 du 3 juillet 1935,

ci-après «la Soussignée»,

ici représentée par Monsieur Dirk Van Reeth, directeur général, demeurant professionnellement à L-2449, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 décembre 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de G-RENTINFIX CONSEIL, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.064, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 6 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 283 du 23 juillet 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 914 du 17 décembre 1998. Le capital social a été converti en euros suivant décision prise lors de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 24 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 69 du 14 janvier 2002.

2.- Que le capital social est fixé à soixante-quatorze mille cinq cents Euros (74.500,- €), représenté par trois cents (300) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3.- Que la Soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seule actionnaire, la Soussignée déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que la Soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que la Soussignée, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que la Soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que la Soussignée remet au notaire le registre des actionnaires de la Société pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Van Reeth, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

J.-P. Hencks.

(005945.3/216/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

GALLO FREDERIC & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Reckange/Mersch.

R. C. Luxembourg B 32.597.

Les documents de clôture de l'année 2002 enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03906, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2003.

Pour GALLO FREDERIC & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(006339.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

BUREAU IMMOBILIER GOERGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich.

R. C. Luxembourg B 47.029.

Les documents de clôture de l'année 2002 enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03876, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2003.

Pour BUREAU IMMOBILIER GOERGEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(006342.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

HARDEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Eischen.

R. C. Luxembourg B 46.724.

Les documents de clôture de l'année 2002 enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03873, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2003.

Pour HARDEY, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(006344.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.647.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 9 décembre 2003

Après un échange de vues, le Conseil d'administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Sixième résolution

M. Lasat propose au Conseil de nommer Monsieur Alain Péters en qualité de membre du Comité de direction de DEXIA AM LUXEMBOURG à partir du 1^{er} janvier 2004, en remplacement de Monsieur Vincent Hamelink.

A partir du 1^{er} janvier 2004, le Comité de direction de DEXIA AM LUXEMBOURG se composera comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Maldague, Président,

- Monsieur Hugo Lasat, Membre,
- Monsieur Alain Péters, Membre.

Résolution

Le Conseil approuve la nomination de Monsieur Alain Péters en qualité de membre du Comité de direction de DEXIA AM LUXEMBOURG, avec effet au 1^{er} janvier 2004, en remplacement de Monsieur Vincent Hamelink et prend acte de la nouvelle composition du Comité de direction de DEXIA AM LUXEMBOURG à partir de cette même date.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

J.-Y. Maldague / H. Lasat

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006261.3/1769/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

HUFFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange.

R. C. Luxembourg B 44.801.

Les documents de clôture de l'année 2002 enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03870, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2003.

Pour HUFFER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(006346.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

VOGEL SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE L'INGENIERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 38D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 60.018.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

(006273.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

VOGEL SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE L'INGENIERIE, S.à r.l.,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Kapital: 25.000,- €.

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 38D, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 60.018.

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 12. Dezember 2003

Es wird folgender Beschluss gefasst:

Der alleinige Gesellschafter UNITEC S.A. beschliesst aus dem Geschäftsjahr 2001 eine Gewinnentnahme von 25.000,00 € an die UNITEC S.A. auszuschütten.

Für die Gesellschaft

VOGEL SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE L'INGENIERIE, S.à r.l.

Dipl.-Ing. C. Vogel

Gérant

Für die Gesellschafter

UNITEC S.A.

C. Vogel

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03537. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(006274.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

I.B.H. IMMOBILIERE BETZ & HETTINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.381.

Les documents de clôture de l'année 2002 enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03869, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, décembre 2003.

Pour I.B.H., S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006347.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

BAXLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.571.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

(006802.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

**BAXLEY S.A., Société Anonyme,
(anc. PARSOFI JUNIOR I S.A. puis LNG HOLDINGS).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.571.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 janvier 2004

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Guy Harles, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Monsieur Paul Mousel, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Madame Ute Bräuer, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

ainsi qu'au commissaire aux comptes, Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour BAXLEY S.A.

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006803.3//1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

UNITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 38D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 69.447.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

(006270.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

I.H.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 25.440.

Les documents de clôture de l'année 2002 enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03865, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, décembre 2003.

Pour I.H.L., S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(006349.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

I.T.O., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 35.210.

Les documents de clôture de l'année 2002 enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03863, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, décembre 2003.

Pour I.T.O., S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(006350.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

IMMOBILIERE FEIDT & THILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 85.761.

Les documents de clôture de l'année 2002 enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03862, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, décembre 2003.

Pour IMMOBILIERE FEIDT & THILL S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(006351.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

ALTO REGARD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 98.215.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert.

Ont comparu:

1. Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, né à Luxembourg le 13 septembre 1968, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,

2. Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, né à Eisenstadt (Autriche) le 23 janvier 1970, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALTO REGARD S.A.H.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 16.00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Thierry Hellers, préqualifié, seize actions	16
2. Monsieur Gernot Kos, préqualifié, quinze actions.	15
Total: trente et une actions.	31

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:
 - a) Monsieur Thierry Hellers, préqualifié,
 - b) Monsieur Gernot Kos, préqualifié,
 - c) Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, né à Luxembourg le 6 octobre 1936 avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,
- 3.- Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:

Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, né à Ettelbruck le 24 juillet 1935, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,
4. Le siège social de la société est fixé à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand three, on the twenty-third of December.

Before us Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared the following:

1. Mr. Thierry Hellers, public accountant, born in Luxembourg on September, 13, 1968, with business address at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,

2. Mr. Gernot Kos, public accountant, born in Eisenstadt (Austria) on January, 23, 1970, with business address at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public company limited by shares (société anonyme) which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration,

Art. 1. There is established hereby a public company limited by shares (société anonyme) under the name of ALTO REGARD S.A.H.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (€ 1,000.-) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The subscribed capital may be increased or reduced under the terms permitted by law.

Title III. Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements that have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years. They may be re elected and removed at any time.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 16.00 a.m. and the first time in the year 2005. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mr Thierry Hellers, prenamed, fifteen shares	15
2. Mr Gernot Kos, prenamed, sixteen shares	16
Total: thirty-one shares	31

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:

a) Mr. Thierry Hellers, prenamed,

b) Mr. Gernot Kos, prenamed,

c) Mr Robert Becker, tax consultant, born in Luxembourg on October, 6, 1936, with business address at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:

Mr Claude Cahen, tax consultant, born in Ettelbruck on July, 24, 1935, with business address at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

4.- The registered office of the company is established in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Signé: T. Hellers, G. Kos, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 29 décembre 2003, vol. 404, fol. 25, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Recken.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 janvier 2004.

M. Lecuit.

(006047.3/243/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

AGENCE PYRAMID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 88.835.

Les documents de clôture de l'année 2002 enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03859, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2003.

Pour AGENCE PYRAMID, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(006353.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

TMVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.648.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

(006298.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

MICROTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 61.547.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'administrateur-délégué

(006422.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

MICROTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 61.547.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'administrateur-délégué

(006421.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BASTIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 74.248.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'administrateur-délégué

(006426.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BASTIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 74.248.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'administrateur-délégué

(006424.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

**SEFI ONE S.A., Société Anonyme,
(anc. SEFI ONE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.692.

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SEFI ONE HOLDING S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 266 du 22 avril 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Raquel Cuesta, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de l'objet social de la société de société anonyme holding 1929 en société anonyme pleinement imposable avec effet au 30 décembre 2003.

2.- Modification subséquente des articles 1^{er} et 2^{ème} des statuts.

3.- Modification de la dénomination de la société en SEFI ONE S.A.

4.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante.

Première résolution

L'assemblée générale décide de faire abstraction du statut de holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 pour lui donner le statut de société de participation financière pure et simple, avec effet au 30 décembre 2003, et de modifier en conséquence la dernière phrase de l'article 2.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Dernière phrase.** D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société et en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SEFI ONE S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts et en conséquence lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Plattner, G. Di Bari, R. Cuesta, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 98, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

J.-P. Hencks.

(006056.3/216/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

**SEFI ONE S.A., Société Anonyme,
(anc. SEFI ONE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.692.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(006059.3/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 89-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 56.565.

Le soussigné Luc Petry, traducteur assermenté près la Haute Cour de Justice de et à Luxembourg, certifie avoir vérifié la présente traduction avec un traducteur anglais - français.

EUROTRADUC

L. Petry

Traducteur - Interprète

Pour copie conforme

Signature

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2003

A Luxembourg, ce lundi, 1^{er} septembre 2003, à 14.00 heures, le conseil d'administration de la société anonyme dénommée INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg, s'est réuni en ses locaux situés 89-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Les membres suivants étaient présents:

1. Socrates P. Kokkalis, président,
2. George K. Deligiannis, administrateur-délégué,
3. Karolos G. Gikas, administrateur,
4. Richard L. Donner, administrateur.

Le conseil d'administration constate que le quorum est atteint du fait que, conformément à l'article 10 des statuts de la société, tous les administrateurs sont présents; le conseil d'administration procède alors, après délibération, à l'adoption d'une résolution relative aux trois points suivants à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

Premier point: «Démission de M. Karolos Gikas du poste d'administrateur et nomination de M. George Anninos à sa place».

Deuxième point: «Nomination de directeurs ainsi que d'un administrateur responsable des finances de la société et définition des tâches qui leur sont assignées».

Troisième point: «Représentation de la société».

1. Concernant le premier point: Démission de M. Karolos Gikas du poste d'administrateur et nomination de M. George Anninos à sa place.

Le président du conseil d'administration, M. Socrates P. Kokkalis, prend la parole et déclare que M. Karolos Gikas a présenté sa démission de son poste d'administrateur.

Le conseil d'administration a alors accepté la démission de M. Gikas et a décidé à l'unanimité de nommer provisoirement administrateur de la société Monsieur George Anninos, fils d'Aristoteles, employé privé, né à Argostoli Cephalonia en 1931, résidant en Grèce, 18, Vasilissis Sofias Square, Nea Smyrni, titulaire de la carte d'identité n° A 277307 de la République hellénique, et ce jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société, conformément à l'article 9 des statuts de la Société.

2. Concernant le deuxième point: Nomination de directeurs ainsi que d'un administrateur responsable des finances de la société et définition des tâches qui leur sont assignées.

Le président du conseil d'administration, M. Socrates P. Kokkalis, prend la parole et déclare que le conseil d'administration devra procéder à la nomination des directeurs et de l'administrateur responsable des finances de la société ainsi qu'à la définition des tâches qui leur sont assignées.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer (a) Directeur général de la société (Business and marketing development/développement commercial et marketing) M. Athanasios Kotsis, fils de Dimitrios, mathématicien, né à Athènes en 1960, résidant à Luxembourg, 190, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg, titulaire du passeport n° 880401 de la République hellénique et (b) de nommer administrateur responsable des finances de la société M. Stylianos Avlychos, fils de Haralambos, économiste, né à Athènes en 1959, résidant en Grèce, 3 Ellis, GR-14671 Nea Erithrea, titulaire de la carte d'identité n° 364521 de la République hellénique.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de définir les tâches assignées aux représentants respectifs de la société.

A. Luxembourg, Siège central

A.1. Nomination du Country Manager pour le Luxembourg

Le conseil d'administration de la société anonyme dénommée INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution de nommer Country Manager pour le Luxembourg M. Richard Woodham, fils de Clive, ingénieur systémicien, né à Londres en 1965, résidant au Luxembourg, 52B route de Luxembourg, L-7372 Lorentzweiler, titulaire du passeport britannique n° 703190447.

A.2. Fonctions de MM. Socrates Kokkalis, George Deligiannis, Stylianos Avlychos et Richard Woodham, agissant individuellement, sauf disposition contraire

A.2.1. Agissant séparément, ils seront chargés:

- d'assurer la gestion journalière de la société et d'en assumer la responsabilité,
- de signer toute correspondance commerciale et, d'une manière générale, le courrier journalier de la société,
- de se charger de toutes les affaires administratives incombant au siège,
- de faire affilier la société à des associations professionnelles ou commerciales,
- de louer du matériel ou des biens nécessaires aux activités de la société au Luxembourg,
- de représenter la société dans tous les domaines auprès de l'Etat luxembourgeois, du gouvernement, des autorités provinciales et municipales, de l'administration fiscale, de la sécurité sociale, des autorités douanières, de l'administration de la poste, du télégraphe et du téléphone, de l'administration des chemins de fer, des compagnies aériennes et auprès de tous les services publics, de conclure tous les accords et de prendre toutes les dispositions nécessaires ou utiles au fonctionnement de la société et de signer tous contrats et engagements avec ou envers les autorités, services et sociétés susmentionnés,
- de signer tous les reçus en rapport avec des sommes d'argent perçues, des lettres ou paquets recommandés envoyés à la société par la poste, les autorités douanières, l'administration des chemins de fer, les compagnies aériennes, etc.

- de réclamer, prendre livraison de et recevoir toutes sommes d'argent, tous documents et biens qui sont dus ou appartiennent à la société et d'en donner décharge d'une manière appropriée,
- de souscrire les polices d'assurance nécessaires à l'activité du siège,
- de représenter la société dans toutes procédures administratives, en ce compris, à titre non limitatif, l'inscription de la société au registre de commerce, au journal officiel du Luxembourg, auprès des autorités de la TVA.

A.2.2. par la signature conjointe avec M. S. Avlychos

- de faire enregistrer les statuts de la société et toute modification y relative auprès du registre de commerce luxembourgeois ou de toute autre autorité compétente,
- de procéder à toutes les transactions concernant les paiements au titre de la sécurité sociale, de la TVA et de tous les services publics, pour quelque montant que ce soit,
- de préparer des inventaires de biens, afin de pouvoir établir le bilan relatif à la société, et d'assurer que toutes les obligations légales en matière de législation sociale, fiscale et comptable soient respectées,
- de déléguer un ou plusieurs des présents pouvoirs à des employés de la société ou à toute autre personne désignés par les représentants légaux pour une période et à partir d'une date à déterminer par les représentants légaux.

Les pouvoirs de MM. Stylianos Avlychos et Richard Woodham énoncés ci-avant sont valables dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les limites de leurs pouvoirs énoncées ci-après.

B. Succursale grecque

Le conseil d'administration a pris à l'unanimité la résolution de nommer Directeur général de la société (Application development and Systems Integration/Développement d'applications et intégration de systèmes) M. George Manos, fils de Konstantinos, ingénieur, né à Ioannina, Grèce, en 1958, résidant à Athènes, Grèce, 7 Arkadiou street, Chalandri,

titulaire du passeport n° X 163711 de la République hellénique. M. George Manos est également nommé Country Manager pour la Grèce (Directeur de la succursale grecque).

B.1. Fonctions de MM. Socrates Kokkalis, George Deligiannis, George Manos et Stylianos Avlychos

B.1.1. Agissant individuellement, ils seront chargés:

- d'assurer la gestion journalière de la société et d'en assumer la responsabilité,
- de signer toute correspondance commerciale et, d'une manière générale, le courrier journalier de la société,
- de se charger de toutes les affaires administratives incombant au siège,
- de faire affilier la société à des associations professionnelles ou commerciales,
- de louer du matériel ou des biens nécessaires aux activités de la société en Grèce,
- de représenter la société dans tous les domaines auprès de l'Etat grec, du gouvernement, des autorités provinciales et municipales, de l'administration fiscale, de la sécurité sociale, des autorités douanières, de l'administration de la poste, du télégraphe et du téléphone, de l'administration des chemins de fer, des compagnies aériennes et auprès de tous les services publics, de conclure tous les accords et de prendre toutes les dispositions nécessaires ou utiles au fonctionnement de la société et de signer tous contrats et engagements avec ou envers les autorités, services et sociétés susmentionnés,
- de signer tous les reçus en rapport avec des sommes d'argent perçues, des lettres ou paquets recommandés envoyés à la société par la poste, les autorités douanières, l'administration des chemins de fer, les compagnies aériennes, etc.

- de réclamer, prendre livraison de et recevoir toutes sommes d'argent, tous documents et biens qui sont dus ou appartiennent à la société et d'en donner décharge d'une manière appropriée,

- de souscrire les polices d'assurance nécessaires à l'activité du siège,

- de représenter la société dans toutes procédures légales, en ce compris, à titre non limitatif, l'inscription de la société au registre de commerce, au journal officiel grec, auprès des autorités de la TVA.

B.1.2. en agissant conjointement avec M. S. Avlychos

- de faire enregistrer les statuts de la société et toute modification y relative auprès du registre du commerce grec ou de toute autre autorité compétente,

- de procéder à toutes les transactions concernant les paiements au titre de la sécurité sociale, de la TVA et de tous les services publics, pour quelque montant que ce soit,

- de préparer des inventaires de biens, afin de pouvoir établir le bilan relatif à la société, et d'assurer que toutes les obligations légales en matière de législation sociale, fiscale et comptable soient respectées,

- de déléguer un ou plusieurs des présents pouvoirs à des employés de la société ou à toute autre personne désignés par les représentants légaux pour une période et à partir d'une date à déterminer par les représentants légaux.

Les pouvoirs de MM. George Manos et Stylianos Avlychos énoncés ci-avant sont valables dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les limites de leurs pouvoirs énoncées ci-après.

3. Concernant le troisième point: Représentation de la société

Le président du conseil d'administration, M. Socrates P. Kokkalis, prend la parole et déclare que le conseil d'administration devra prendre une résolution concernant la représentation de la Société.

Après débat sur ce point à l'ordre du jour, le conseil d'administration de la société anonyme dénommée INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg, a décidé à l'unanimité que la société sera représentée comme suit:

A. Représentation par M. Socrates P. Kokkalis et M. George K. Deligiannis

Par M. Socrates P. Kokkalis, président du conseil d'administration et M. George K. Deligiannis, administrateur-délégué de la société, agissant séparément ou conjointement, pour toutes les relations et transactions de la société, et la seule signature d'un des deux, apposée sous le sceau de la société, lie et engage la société de manière illimitée.

A.1. Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité que M. George K. Deligiannis, administrateur-délégué, continuera à assurer la gestion journalière de la société, conformément aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mai 2003, adoptées en conformité avec l'article 12 des statuts de la société et l'article 60 de la loi modifiée du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales. En outre, l'administrateur-délégué représentera la société auprès de toutes les administrations ou autorités dans toutes les matières liées aux activités, objectifs et transactions de la société au Luxembourg, en Belgique, en Grèce ou ailleurs, sans préjudice des pouvoirs spéciaux accordés en vertu du présent procès-verbal.

A.2. Le conseil d'administration a décidé de manière unanime que tous les actes en rapport avec (i) l'ouverture de comptes auprès d'une banque ou d'un organisme financier, (ii) des virements bancaires, (iii) toute transaction portant sur un montant supérieur à 3.000,- EUR, (iv) l'engagement et le licenciement de personnel et (v) les rajustements des traitements et salaires et des avantages des salariés relèveront du seul pouvoir, tel que défini ci-avant, du président et de l'administrateur-délégué agissant séparément, sans préjudice des pouvoirs spéciaux accordés aux directeurs et à l'administrateur responsable des finances en rapport avec les actes précités. En plus, les dépenses en capital dépassant 15.000,- EUR requièrent l'accord préalable de l'administrateur-délégué de la société.

A.3. En outre, en ce qui concerne plus particulièrement les soumissions en Grèce, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité que tous les actes liés à la participation de la société à des appels d'offres émanant de l'Etat grec, d'organismes publics ou privés, d'organisations, etc. c'est-à-dire la signature d'offres, des documents nécessaires, de déclarations officielles y compris celles de la loi 1599/1986, seront signés par M. George Deligiannis, agissant séparément. M. Deligiannis aura également le pouvoir d'autoriser une ou plusieurs personnes à accomplir n'importe le(s)quel(s) des actes susmentionnés et notamment à assister et à participer à l'ouverture des offres soumises, à opposer des exceptions, etc.

B. Engagements contractuels

B.1. Représentation par M. Athanassios Kotsis, M. George Manos, M. Stefano Bodrato, agissant conjointement avec M. Stylianos Avlychos.

Par une des personnes suivantes: M. Athanassios Kotsis, directeur général (Business and marketing development/Développement commercial et marketing), M. George Manos, directeur général (Application Development and Systems Integration/Développement d'applications et intégration de systèmes) et Country Manager pour la Grèce, et M. Stefano Bodrato, directeur général (Outsourcing and Managed Services/Externalisation et managed services) et Country Manager d'INTRASOFT INTERNATIONAL S.A. (Belgique), agissant toujours conjointement avec M. Stylianos Avlychos, administrateur responsable des finances (et sous réserve que les montants énoncés ci-après soient prévus dans le budget annuel respectif de la société, tel qu'il a été signé et approuvé par le conseil d'administration) pour:

- la signature de contrats avec les clients de la société, d'offres et de propositions adressées aux clients de la société par lesquels la société s'engage à fournir des services ou à remplir d'autres tâches entrant dans son objet social jusqu'à concurrence de 5.000.000,- EUR par contrat ou offre;

- la signature de contrats avec les fournisseurs ou sous-traitants de la société, par lesquels la société s'engage à payer lesdits fournisseurs ou sous-traitants pour la fourniture de biens ou de services concernant des travaux commandés en vertu de contrats signés antérieurement, jusqu'à concurrence de 500.000,- EUR par contrat,

- la signature de mémorandums d'accord, de mémorandums d'entente, d'accords de consortium et d'accords de confidentialité conformément aux limites en matière de montants énoncées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.

B.2. Représentation par M. Athanassios Kotsis, M. George Manos, M. Stefano Bodrato et M. Stylianos Avlychos, agissant par signature individuelle.

Par une des personnes suivantes: M. Athanassios Kotsis, directeur général (Business and marketing development/Développement commercial et marketing), M. George Manos, directeur général (Application development and Systems Integration/Développement d'applications et intégration de systèmes) et Country Manager pour la Grèce, M. Stefano Bodrato, directeur général (Outsourcing and Managed Services/Externalisation et managed services) et Country Manager d'INTRASOFT INTERNATIONAL S.A. (Belgique), et M. Stylianos Avlychos, administrateur responsable des finances, agissant séparément (et sous réserve que les montants énoncés ci-après soient prévus dans le budget annuel respectif de la société) pour:

- la signature de contrats avec les clients de la société, d'offres et de propositions adressées aux clients de la société par lesquels la société s'engage à fournir des services ou à remplir d'autres tâches entrant dans son objet social jusqu'à concurrence de 1.500.000,- EUR par contrat ou offre,

- la signature de contrats avec les fournisseurs ou sous-traitants de la société, par lesquels la société s'engage à payer lesdits fournisseurs ou sous-traitants pour la fourniture de biens ou de services jusqu'à concurrence de 15.000,- EUR par contrat,

- la signature de mémorandums d'accord, de mémorandums d'entente, d'accords de consortium et d'accords de confidentialité conformément aux limites en matière de montants énoncées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.

B.3. Représentation par M. Richard Woodham, agissant par signature individuelle

Par M. Richard Woodham, Country Manager pour le Luxembourg, agissant seul et sous réserve que les montants énoncés ci-après soient prévus dans le budget annuel respectif de la société, pour:

- la signature de contrats avec les clients de la société, d'offres et de propositions adressées aux clients de la société par lesquels la société s'engage à fournir des services ou à remplir d'autres tâches entrant dans son objet social jusqu'à concurrence de 300.000,- EUR par contrat ou offre,

- la signature de contrats avec les fournisseurs ou sous-traitants de la société, par lesquels la société s'engage à payer lesdits fournisseurs ou sous-traitants pour la fourniture de biens ou de services jusqu'à concurrence de 15.000,- EUR par contrat.

C. Paiements - Transactions

MM. Socrates Kokkalis et George Deligiannis, agissant chacun séparément, auront le droit d'effectuer toutes transactions généralement quelconques excédant un montant de 3.000,- EUR.

La clause ci-dessus s'applique toutefois sous réserve des exceptions suivantes pour les actes spécifiés ci-après:

M. Athanassios Kotsis, M. George Manos, M. Stefano Bodrato et M. Richard Woodham disposeront de la signature A, alors que M. Stylianos Avlychos disposera de la signature B.

C.1. Représentation par M. Athanassios Kotsis, M. George Manos, M. Stefano Bodrato et M. Richard Woodham agissant conjointement avec M. Stylianos Avlychos

Les actes suivants requièrent une signature A ainsi que la signature B, pourvu toutefois que chacun des montants énoncés ci-après soit prévu dans le budget annuel respectif de la société:

- les transactions en rapport avec le paiement d'impôts et les engagements financiers y afférents envers les autorités fiscales pour un montant quelconque,

- les transactions liées au paiement de cotisations à la sécurité sociale, pour un montant quelconque,

- le transfert de sommes d'argent d'une personne morale du groupe à une autre jusqu'à concurrence de 1.000.000,- EUR,

- les virements bancaires en vue du paiement d'intérêts d'emprunts bancaires, pour un montant quelconque.

C.2. Représentation par M. Athanassios Kotsis, M. George Manos, M. Stefano Bodrato, M. Richard Woodham et M. Stylianos Avlychos agissant par signature séparée

Les actes suivants ne requièrent qu'une seule signature, de catégorie A ou B, pourvu toutefois que chacun des montants énoncés ci-après soit prévu dans le budget annuel respectif de la société:

- les transactions liées au paiement des salaires et traitements du personnel pour chacun des établissements de la société, pour un montant quelconque,

- les transactions concernant des achats moyennant paiements fixes et périodiques par la société (opérateurs en télécommunication et fournisseurs d'accès Internet, primes d'assurances, services publics, loyer de bureaux et d'infrastructures, obligations de leasing, etc.), pour un montant quelconque,
- les transactions liées au paiement de factures de fournisseurs n'excédant pas un montant de 3.000,- EUR,
- transactions liées au transfert de sommes d'argent en petite caisse jusqu'à concurrence de 3.000,- EUR par opération.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité que les décisions ci-avant remplaceront entièrement toute décision prise antérieurement par le conseil en relation avec la représentation de la société et les pouvoirs accordés aux représentants de la société.

Après adoption des résolutions énoncées ci-avant et en l'absence d'autres points à discuter, le président lève la séance du conseil d'administration et il est procédé à la signature du présent procès-verbal conformément aux dispositions légales et aux statuts de la société.

Le président du conseil d'administration: S.P. Kokkalis.

L'administrateur-délégué: G.K. Deligiannis.

Les membres du conseil d'administration: K.G. Gikas, R.L. Donner.

S. P. Kokkalis / G. K. Deligiannis / K. G. Gikas - R. L. Donner

Le président du conseil d'administration / L'administrateur-délégué / Les membres du conseil d'administration

Minutes of the meeting of the Board of Directors, September 1, 2003

In Luxembourg, this Monday, the 1st of the month of September of the year 2003 and time 14.00, the Board of Directors of the Société Anonyme, under the name INTRASOFT INTERNATIONAL S.A. with registered office (seat) in Luxembourg, assembled and met at its offices at 89-91 Route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

The following members were present:

1. Socrates P. Kokkalis, Chairman,
2. George K. Deligiannis, Managing Director,
3. Karolos G. Gikas, Member,
4. Richard L. Donner, Member.

The Board of Directors verifies to be in a quorum, in view of the fact that, according to the article 10 of the Company's articles of Association, all its members are present; thus, the Board of Directors proceeds to the deliberations, and to the adoption of a resolution on the following three questions of the Agenda:

Agenda:

First question: «Resignation of Mr Karolos Gikas from Member of the Board of Directors and Appointment of Mr. George Anninos in his place».

Second question: «Appointment of Managers and Finance Director of the Company and Assignment of their duties»

Third question: «Representation of the Company».

1. On the first question: Resignation of Mr. Karolos Gikas from Member of the Board of Directors and Appointment of Mr. George Anninos in his place.

The Chairman of the Board of Directors Mr. Socrates P. Kokkalis, takes the floor and states that Mr. Karolos Gikas has submitted his resignation from Member of the Board of Directors.

Following this, the Board of Directors accepted Mr. Gikas' resignation and unanimously, resolved to appoint temporarily Mr. George Anninos, son of Aristoteles, private employee, born in Argostoli Cephalonia in the year 1931, residing in Greece, 18, Vasilissis Sofias Square, Nea Smyrni, holder of ID Card No A 277307 of the Hellenic Republic, as Member of the Board of Directors of the Company until the date of the next General Meeting of the shareholders of the Company, in accordance with Article 9 of the Company's Articles of Association.

2. On the second question: Appointment of Managers and Finance Director of the Company and Assignment of their duties

The Chairman of the Board of Directors Mr. Socrates P. Kokkalis, takes the floor and states that the Board of Directors must appoint the Managers and the Finance Director of the Company and assign their duties.

The Board of Directors decided unanimously to appoint (a) Mr. Athanasios Kotsis, son of Dimitrios, Mathematician, born in Athens in the year 1960, residing in Luxembourg, at 190, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg, holder of Passport No N 880401 of the Hellenic Republic, as General Manager of the Company (Business and Marketing Development), and (b) Mr. Stylianos Avlychos, son of Haralambos, Economist, born in Athens in the year 1959, residing in Greece, at 3, Ellis, GR-14671 Nea Erithrea, holder of ID Card No 364521 of the Hellenic Republic, as Finance Director of the Company.

The Board of Directors decided unanimously to define the duties of the respective Representatives of the Company.

A. Luxembourg, Central Office

A.1. Nomination of the Country Manager in Luxembourg

The Board of Directors of the Société Anonyme, under the name INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., with registered office (seat) in Luxembourg, resolved unanimously to assign the duties of the Country Manager in Luxembourg to Mr. Richard Woodham, son of Clive, Systems Engineer, born in London in the year 1965, residing in Luxembourg, at 52B route de Luxembourg, L-7372 Lorentzweiler, holder of British passport No 703190447.

A.2. Duties of Messrs. Socrates Kokkalis, George Deligiannis, Stylianos Avlychos and Richard Woodham, acting individually unless stated differently.

A.2.1. By acting, alone:

- to perform and be responsible for the day to day management of the Company,
- to sign all commercial mail and generally the day-to-day correspondence of the Company,

- to handle all administration matters of the office,
- to affiliate the Company to professional and business associations,
- to rent equipment or goods necessary for the running of the Company in Luxembourg,
- to represent the Company in all matters before the Luxembourg State, government, provincial and municipal authorities, fiscal, social security, customs, post office and telegraph and telephone administrations, the railway authorities and airline companies and all public services, and to conclude all agreements and necessary or useful arrangements to the operation of the Company, to sign all contracts and obligations with the foregoing authorities, services and companies,
- to sign all receipts for monies collected, for registered letters or packages sent to the Company by the post office, customs authorities, railways, airline companies, etc.,
- to claim, take delivery of and receive all sums of money, documents and goods of any kind, which become due or belong to the Company and give appropriate discharge in relation thereto,
- to subscribe to insurance policies necessary for the office activities,
- to represent the Company in all administrative proceedings, being but not limited to registration of the Company with the Trade Register, the Luxembourg Official Gazette, registration with the V.A.T. authorities.

A.2.2. By joint-signature with Mr. S. Avlychos

- to register the statutes of the Company, and any changes thereto, with the Trade Register of Luxembourg or any other competent authority,
- to effect all transactions concerning the payments of social security, VAT and of all public services, for any and all amounts,
- to prepare inventories of goods in order to enable the drawing up of a balance sheet relating to the Company, and ensure that all legal obligations related to the social, fiscal and accounting law are adhered to,
- to delegate one or more of these powers to employees of the Company or to others, as determined by the Legal Representatives for any period and in the time determined by the Legal Representatives.

The above mentioned powers of Messrs. Stylianos Avlichos and Richard Woodham, shall be valid to the extent that they do not enter in conflict with the limitations of their authorisation, which are set out hereinafter.

B. Greek Branch

The Board of Directors unanimously resolved to appoint Mr. George Manos, son of Konstantinos, Engineer, born in Ioannina, Greece, in the year 1958, residing in Athens, Greece, at 7 Arkadiou Street, Chalandri, holder of passport number X 163711 of the Hellenic Republic as General Manager of the Company (Application Development and Systems Integration), Mr George Manos is also being appointed Country Manager for Greece (Manager of the Greek Branch).

B.1. Duties of Messrs. Socrates Kokkalis, George Deligiannis, George Manos and Stylianos Avlychos

B.1.1. By acting individually:

- to perform and be responsible for the day to day management of the Company,
- to sign all commercial mail and generally the day-to-day correspondence of the Company,
- to handle all administration matters of the office,
- to affiliate the Company to professional and business associations,
- to rent equipment or goods necessary for the running of the Company in Greece,
- to represent the Company in all matters before the Greek State, government, provincial and municipal authorities, fiscal, social security, customs, post office and telegraph and telephone administrations, the railway authorities and airline companies and all public services, and to conclude all agreements and necessary or useful arrangements to the operation of the Company, to sign all contracts and obligations with the foregoing authorities, services and companies,
- to sign all receipts for monies collected, for registered letters or packages sent to the Company by the post office, customs authorities, railways, airline companies, etc.
- to claim, take delivery of and receive all sums of money, documents and goods of any kind, which become due or belong to the Company and give appropriate discharge in relation thereto,
- to subscribe to insurance policies necessary for the office activities,
- to represent the Company in all legal proceedings, being but not limited to registration of the Company with the Trade Register, the Greek Official Gazette, registration with the V.A.T. authorities.

B.1.2. By acting jointly with Mr. S. Avlychos

- to register the statutes of the Company and any changes thereto, with the Trade Register of Greece or any other competent authority,
- to effect all transactions concerning the payments of social security, VAT and of all public services, for any and all amounts,
- to prepare inventories of goods in order to enable the drawing up of a balance sheet relating to the Company, and ensure that all legal obligations related to the social, fiscal and accounting law are adhered to,
- to delegate one or more of these powers to employees of the Company or to others, as determined by the Legal Representatives for any period and in the time determined by the Legal Representatives.

The above mentioned powers of Messrs. George Manos and Stylianos Avlichos shall be valid to the extent that they do not enter in conflict with the limitations of their authorisation, which are set out hereinafter.

3. On the third question: Representation of the Company

The Chairman of the Board of Directors Mr. Socrates P. Kokkalis, takes the floor and states, that the Board of Directors must resolve upon the representation of the Company.

After a debate, that has taken place on this question of the Agenda, the Board of Directors of the Société Anonyme, under the name INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., with, registered office in Luxembourg, resolved unanimously that the Company is represented as follows:

A. Representation of Mr. Socrates P. Kokkalis and Mr. George K. Deligiannis

By Mr. Socrates P. Kokkalis, Chairman of the Board of Directors and by Mr. George K. Deligiannis, Managing Director of the Company, acting each one of them separately or jointly, in all the company's relations, and transactions, and the signature of each one of them only, affixed under the corporate seal, binds and obliges the Company unlimitedly.

A.1. The Board of Directors unanimously agreed that Mr. George K. Deligiannis, Managing Director, will continue to perform the daily management of the Company, in compliance with the resolutions of the Annual General Meeting of Shareholders of May 9, 2003, adopted in accordance with article 12 of the Company's Articles of Association and article 60 of the Law of August 15, 1915 on commercial companies as amended. Furthermore, the Managing Director will continue to represent the Company against any and all administrations or authorities for all matters related to the Company's business, objectives and operations, in Luxembourg, Belgium, Greece or elsewhere, without prejudice to the special powers given by the present minutes.

A.2. The Board of Directors unanimously agreed that all actions with respect to (i) opening accounts with banks or finance organisations, (ii) bank transfers, (iii) effecting transactions of any kind above 3,000.- EUR, (iv) hiring or firing of personnel and (v) readjustments to the employees' salaries and benefits, shall remain at the sole and exclusive power of the Chairman and the Managing Director, as defined hereinabove, acting separately, without prejudice to the special powers granted to the Managers and the Finance Director with respect to the above mentioned actions. Also, capital expenditure exceeding 15,000.- EUR, shall require the previous approval of the Managing Director of the Company.

A.3. Furthermore, regarding specifically Greek tenders, the Board of Directors unanimously agreed that all actions with respect to the participation of the Company in Tenders issued by the Greek State, public or private entities, organizations etc., i.e. the signing of proposals, necessary documents, official declarations, including such of Law 1599/1986, shall be signed by Mr. George Deligiannis, acting alone. Mr. Deligiannis is also granted the power to further authorize one or more persons to execute all and any of the above actions and especially to be present and participate in the opening of the proposals submitted, to file pleas, etc.

B. Contractual commitments

B.1. Representation of Mr. Athanassios Kotsis, Mr. George Manos, Mr. Stefano Bodrato, acting jointly with Mr. Stylianos Avlychos.

By any one of the following: Mr. Athanassios Kotsis, General Manager (Business and Marketing Development), Mr. George Manos, General Manager (Application Development and Systems Integration) and Country Manager for Greece, and Mr. Stefano Bodrato, General Manager (Outsourcing and Managed Services) and Country Manager of INTRASOFT INTERNATIONAL S.A. (Belgium), always acting jointly with Mr. Stylianos Avlychos, Finance Director, and (provided that any of the amounts hereinafter is within the Company's respective annual budget as signed and approved by the Board of Directors), for:

- the signing of receivable contracts with the Company's clients, of offers and proposals addressed to the Company's clients according to which the Company will undertake to perform services or any other task within its object up to the amount of 5,000,000.- EUR per contract or offer,

- the signing of contracts with the Company's suppliers or subcontractors, according to which the Company will undertake to pay the above suppliers or subcontractors for the supply of goods or for the provision of services which concern work ordered on the basis of previously signed receivable contracts, up to the amount of 500,000.- EUR per contract,

- the signing of Memoranda of Understanding, Letters of Intent, Consortium Agreements, and Confidentiality Agreements, in accordance with the limitations of the amounts mentioned in foregoing paragraphs 1 and 2.

B.2. Representation of Mr. Athanassios Kotsis, Mr. George Manos, Mr. Stefano Bodrato, and Mr. Stylianos Avlychos acting by individual signature

By any one of the following: Mr. Athanassios Kotsis, General Manager (Business and Marketing Development), Mr. George Manos, General Manager (Application Development and Systems Integration) and Country Manager for Greece, Mr. Stefano Bodrato, General Manager (Outsourcing and Managed Services) and Country Manager of INTRASOFT INTERNATIONAL S.A. (Belgium) and Mr. Stylianos Avlychos, Finance Director, acting alone and (provided that any of the amounts hereinafter is within the Company's respective annual, budget) for:

- the signing of receivable contracts with the Company's clients, of offers and proposals addressed to the Company's clients according to which the Company will undertake to perform services or any other task within its object up to the amount of 1,500,000.- EUR per contract or offer,

- the signing of contracts with the Company's suppliers or subcontractors, according to which the Company will undertake to pay the above suppliers or subcontractors for the supply of goods or for the provision of services up to the amount of 15,000.- EUR per contract,

- the signing of Memoranda of Understanding, Letters of Intent, Consortium Agreements and Confidentiality Agreements, in accordance with the limitations of the amounts mentioned in foregoing paragraphs 1 and 2.

B.3. Representation of Mr. Richard Woodham acting by individual signature

By Mr. Richard Woodham, Country Manager in Luxembourg, acting alone, and provided that the respective amounts is within the Company's respective annual budget for:

- the signing of receivable contracts with the Company's clients, of offers and proposals addressed to the Company's clients according to which the Company will undertake to perform services or any other task within its object up to the amount of 300,000.- EUR per contract or offer,

- the signing of contracts with the Company's suppliers or subcontractors, according to which the Company will undertake to pay the above suppliers or subcontractors for the supply of goods or for the provision of services respectively up to the amount of 15,000.- EUR per contract.

C. Payments - Transactions

(Messrs. Socrates Kokkalis and George Deligiannis, acting each one of them alone, shall be entitled to effect any transaction whatsoever exceeding the amount of 3,000.- EUR.

The following exceptions shall apply to the above provision regarding the actions mentioned specifically hereinafter:

Mr. Athanassios Kotsis, Mr. George Manos, Mr. Stefano Bodrato, and Mr. Richard Woodham shall have signature A, while Mr. Stylianos Avlychos, shall have signature B.

C.1. Representations of Mr. Athanassios Kotsis, Mr. George Manos, Mr. Stefano Bodrato, and Mr. Richard Woodham acting jointly with Mr. Stylianos Avlychos

The following actions shall require one A Signature and the B Signature, provided always that any of the amounts hereinafter is within the Company's respective annual budget:

- effecting transactions concerning the payment of taxes and related monetary obligations with tax authorities, irrespective of amount,

- effecting transactions concerning the payment of social security contributions, irrespective of amount,

- transferring monies from one legal group entity to another up to the amount of 1,000,000.- EUR,

- effecting bank transfers for the payment of interest concerning bank loans, irrespective of amount.

C.2. Representations of Mr. Athanassios Kotsis, Mr. George Manos, Mr. Stefano Bodrato, Mr Richard Woodham and Mr. Stylianos Avlychos, acting by sole signature

The following actions shall require only one signature, which will be either A or B, provided always that any of the amounts hereinafter is within the Company's respective annual budget:

- effecting transactions concerning the payment of the payroll of personnel of each of the Company's establishments, irrespective of amount,

- effecting transactions concerning the purchase of recurring and fixed payments of the Company (telecom and internet providers, insurance premiums, utilities, rent for offices and infrastructure, leasing obligations, etc.), irrespective of amount,

- effecting transactions concerning the payment of suppliers' invoices which do not exceed the amount of 3,000.- EUR,

- effecting transactions concerning the transfer of monies into the petty cash up to the amount of 3,000.- EUR per case.

The Board of Directors unanimously resolved that the aforementioned decisions shall entirely supersede any previous decisions of the Board regarding the Company's representation and the authorizations of the Company's representatives.

After the adoption of the above resolutions, and no other question being extant for deliberation, this meeting of the Board of Directors is adjourned by its Chairman and these Minutes are signed as prescribed by the Law and by the Company's Articles of Association.

The Chairman of the Board of Directors: S. P. Kokkalis.

The Managing Director: G. K. Deligiannis.

The members of the Board of Directors: K.G. Gikas, R. L. Donner.

S. P. Kokkalis / G. K. Deligiannis / K. G. Gikas - R. L. Donner

The chairman of the Board of Directors / The managing director / The members of the Board of Directors

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK03903. – Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006079.3/000/463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

H. R. Luxembourg B 10.700.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 7. Januar 2004

«Die Generalversammlung wählt Herrn Bernhard Kuhn zum weiteren Mitglied des Verwaltungsrates. Seine Amtszeit endet wie die der übrigen Mitglieder mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im März 2007, die über den Abschluss per 31. Dezember 2006 befindet.»

In einer anschliessenden Verwaltungsratsitzung wurde Herr Bernhard Kuhn zum Administrateur-Délégué gewählt.

Somit setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

President: Dr. Erwin Möller

Stellvertretender President: Christian Schmid

Administrateur-Délégué: Bernhard Kuhn

Mitglied: Dr. Henneke Lütgerath

Luxembourg, 13. Januar 2004.

M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006303.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

INFINITY FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 98.284.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1.- La société DAMIDOV LIMITED, établie et ayant son siège social à n°2 Commercial Centre Square, P.O. BOX 71 ALOFI NIUE (IBC N° 003681),

2.- La société GORDON SHIPPING & CO., établie et ayant son siège social à n° 2 Commercial Centre Square, P.O. BOX 71 ALOFI NIUE (IBC N° 003686),

représentées par la société anonyme LUXIGEC S.A., établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B numéro 36 246,

en vertu de deux procurations générale datées du 4 janvier 1999,

ici représentée par Mademoiselle Rosanna Garbin, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 30 décembre 2003.

Lesquelles procurations générale et sous seing privés après avoir été signées ne varietur par le notaire soussigné et le mandataire des comparantes resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant tel que précisé ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.**

Il est constitué une société anonyme holding, sous la dénomination de INFINITY FINANCE HOLDING S.A.

Art. 2.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4.

La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 5.

Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,00) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,00) chacune.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions. L'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les transmissions d'actions en cas de succession peuvent être effectuées librement.

Toutes les autres cessions ou transmissions d'actions se feront par priorité aux actionnaires restants au prorata de leur participation ou en cas de refus de l'un ou plusieurs de ceux-ci, aux autres actionnaires dans la même proportion, sauf accord unanime de tous les actionnaires.

A cet effet, l'actionnaire qui se propose de transférer des actions de la Société devra en aviser le Conseil d'Administration par écrit en indiquant le nombre d'actions dont le transfert est envisagé, le nom du cessionnaire proposé ainsi que le prix demandé.

Dans un délai de quinze jours à compter de la réception de l'avis de transfert, le Conseil d'Administration notifiera à tous les actionnaires la réception de l'avis de transfert et son contenu. Les actionnaires sont tenus, en cas d'acceptation de leur part, de faire connaître leur intention d'acquérir tout ou partie des actions proposées dans un délai d'un mois à partir de la notification de l'avis du Conseil d'Administration.

En cas de désaccord sur le prix demandé, deux arbitres respectivement choisis par le Conseil d'Administration et le cédant fixeront la valeur d'acquisition définitive.

En cas de refus des actionnaires d'acquérir les actions proposées à la valeur ci-dessus ou en cas de non réponse de leur part endéans le délai imparti, l'actionnaire sera libre de céder ses actions au cessionnaire proposé par lui.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6.

Les actions de la société sont et resteront nominatives.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 7.

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Il peut également conférer des mandats pour des affaires déterminées.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

Art. 12.

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Année sociale - Assemblée générale

Art. 13.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Exceptionnellement, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Art. 14.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquées sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15.

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 16.

L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18.

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19.

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
GORDON SHIPPING	30.900	24.720	309
DAMIDOV LIMITED	100	100	1
Total	31.000	24.820	310

Les actions souscrites par GORDON SHIPPING ont été libérées par un versement en espèces de vingt-quatre mille sept cent vingt Euros (€ 24.720,00), soit à concurrence de quatre-vingt pour cent (80%), l'action unique souscrite par DAMIDOV LIMITED a été libérée intégralement par un versement en espèces de cent Euros (€ 100,00), de sorte que la somme de vingt-quatre mille huit cent vingt Euros (€ 24.820,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de mille sept cents Euros (€ 1.700,00).

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Jean Gabriel, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1967 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement à L-1881 Luxembourg, 3, avenue Guillaume Kroll;
 - La société CLEVERDAN S.A., établie et ayant son siège social à L-1881 Luxembourg, 3, avenue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B numéro 77.594;
 - La société MAJENTEL S.A., établie et ayant son siège social à L-1881 Luxembourg, 3, avenue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B, numéro 77.599;

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société MONTBRUN REVISION, S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B, numéro 67.501,

4.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Jean Gabriel, prénomné;

5. L'adresse de la société est fixée au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

6. La durée du mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué ainsi que du commissaire aux comptes sera de 6 années et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

7. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Redange-sur-Attert.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Garbin, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 5 janvier 2004, vol. 404, fol. 27, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert le 14 janvier 2004.

M. Lecuit.

(006660.3/243/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

B&T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 142, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 61.546.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'administrateur-délégué

(006428.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

**EURO-DEAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. COMVIPREST S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-3781 Tétange, 39, rue Neuve.

R. C. Luxembourg B 74.053.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMVIPREST S.A., avec siège social à L-3781 Tétange, 39, rue Neuve, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 74.053, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 6 janvier 2000, publié au Mémorial C, numéro 321 du 3 mai 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler, en date du 9 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 430 du 12 juin 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard Escalier, administrateur de société, demeurant à Hettange-Grande (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guerino Piazza, administrateur de société, demeurant à Nouilly (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Beckerich, expert-comptable, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la dénomination de COMVIPREST S.A. en EURO-DEAL INTERNATIONAL S.A.
- 2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
- 3) Modification de l'article 2 des statuts comme suit:

«La société a pour objet, pour tous pays, le négoce et le courtage de toutes opérations commerciales découlant de l'ingénierie, l'étude, la sous-traitance, relatives à la fabrication, la transformation, le montage de tous matériels métalliques, chaudronnerie, tuyauterie et en général le travail et l'usinage des métaux et produits métallurgiques, ainsi que de tous travaux de mécanique générale et de réparation et d'entretien dans les usines sidérurgiques et autres.

La société pourra également réaliser des opérations d'achat, de vente, de location et d'entretien de bâtiments modulaires.

Elle pourra participer, s'intéresser, directement ou indirectement à toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus désigné.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

- 4) Acceptation des démissions des administrateurs actuels de la société et décharge leur est donnée de leur fonction.

5) Nomination de Messieurs Gérard Escalier, Martial Piazza et Guerino Piazza comme nouveaux administrateurs et nomination de Messieurs Gérard Escalier et Guerino Piazza comme nouveaux administrateurs-délégués de la société et détermination de la durée de leur mandat.

6) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel et décharge lui est donnée de sa fonction.

7) Nomination de la société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l. comme nouveau commissaire aux comptes de la société et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de COMVIPREST S.A. en EURO-DEAL INTERNATIONAL S.A. En conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination EURO-DEAL INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, pour tous pays, le négoce et le courtage de toutes opérations commerciales découlant de l'ingénierie, l'étude, la sous-traitance, relatives à la fabrication, la transformation, le montage de tous matériels métalliques, chaudronnerie, tuyauterie et en général le travail et l'usinage des métaux et produits métallurgiques, ainsi que de tous travaux de mécanique générale et de réparation et d'entretien dans les usines sidérurgiques et autres.

La société pourra également réaliser des opérations d'achat, de vente, de location et d'entretien de bâtiments modulaires.

Elle pourra participer, s'intéresser, directement ou indirectement à toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus désigné.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels de la société Madame Nicole Poterlot, Madame Madeleine Kuhl et Monsieur Gérard Poterlot et leur donne décharge de leur fonction.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Gérard Escalier, administrateur de société, né à Saint-Cirgues La Loutré (France), le 9 août 1946, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 5, rue de Chambourg;

b) Monsieur Martial Piazza, administrateur de société, né à Algrange (France), le 15 septembre 1966, demeurant à F-57190 Florange (France), 92, Grand-Rue;

c) Monsieur Guerino Piazza, administrateur de société, né à Algrange (France), le 20 novembre 1941, demeurant à F-57000 Nouilly (France), 17, rue de Metz.

Messieurs Gérard Escalier et Guerino Piazza sont nommés administrateurs-délégués de la société.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel Monsieur Zdenek Havelka et lui donne décharge de sa fonction.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à L-4751 Pétange, 165a, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.577.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Escalier, G. Piazza, T. Beckerich, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 2 janvier 2004, vol. 429, fol. 8, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 janvier 2004.

A. Weber.

(006312.3/236/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

EURO-DEAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3781 Tétange, 39, rue Neuve.

R. C. Luxembourg B 74.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(006313.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

STE M. BEAUCHANT, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Les comptes de clôture au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02570, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(006129.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

AEROPROTECTION, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 78.371.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, vol. 141S, fol. 63, case 5, que la société anonyme AEROPROTECTION, ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

E. Schlessler.

(006493.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

FORVILLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.880.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 janvier 2004

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Patrick Ehrhardt de sa fonction de Président, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouveau Président, avec effet au 12 janvier 2004, Monsieur Pascal Verdin-Pol, demeurant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006530.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

CENTENIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 janvier 2004

- L'assemblée approuve les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
- L'assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Vardis J. Vardinoyannis, armateur, demeurant au 12A, Herodou Attikou Street à GR-151 24 Athènes, de Monsieur Ioannis V. Vardinoyannis, homme d'affaires, demeurant au 12A, Herodou Attikou Street à GR-151 24 Athènes et de Monsieur Georgios I. Prousanides, avocat, demeurant au 12A, Herodou Attikou Street à GR-151 24 Athènes. MOORE STEPHENS, S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi, B.P. 260 à L-2012 Luxembourg est réélue comme Commissaire aux comptes. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire approuvant les comptes 2005.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006497.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

ID CONCEPT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 67.390.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, vol. 141S, fol. 63, case 4, que la société à responsabilité limitée ID CONCEPT, ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

E. Schlessler.

(006495.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.621.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la résolution par vote circulaire du 19 novembre 2003 que

- Monsieur Frédéric Hélias a été coopté comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Etienne Vanhyfte, démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui se termine lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2004;
- Monsieur Henri Marx a été nommé Président du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2004;
- la nomination de Monsieur Henri Marx comme dirigeant agréé est ratifiée; cette nomination est effective depuis l'agrément ministériel du 12 novembre 2003.

Pour réquisition

FOYER RE

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A.

M. Dell / H. Marx

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006329.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

LUXCOMMUNICATIONS, Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 93.817.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2003 que Messieurs Jean-Claude Bintz et Pascal Koster ont été nommés administrateurs-délégués de la société.

Pour réquisition
LUXCOMMUNICATIONS
Société Anonyme
J.-C. Bintz / J. Schwertzer
Administrateur-délégué / Président

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006322.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

HÔTEL-RESTAURANT AGATH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 274, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 28.287.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HÔTEL-RESTAURANT AGATH, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES
Signature

(006588.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

INNOVALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 32, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 19.022.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INNOVALUX, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES
Signature

(006600.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

NOUVELLE AUTOCARAVANE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.641.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 2004

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Ferdinando Cavalli de sa fonction de Président du conseil d'administration et de Monsieur Jean-Pierre Verlainne de sa fonction d'administrateur et les remercie pour leur activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat comme nouveau président du Conseil d'Administration Monsieur Pascal Verdin-Pol, demeurant professionnellement à Luxembourg, et comme nouvel administrateur Madame Irene Acciani, demeurant professionnellement à Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que celui de leur prédécesseur.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Agent domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006539.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

B.A.P. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 75.745.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAP CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(006590.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

BAYER LOTHAR & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3860 Schifflange, 48, rue de Noertzange.
R. C. Luxembourg B 9.943.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAYER LOTHAR & CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(006594.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

BOUR SHOPPING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7412 Bour, 3, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.983.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOUR SHOPPING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(006599.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

L'ANCRE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 23, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 81.771.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L'ANCRE D'OR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(006606.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.
